

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 42 (1971)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PDJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 4 Avril 1971

SOMMAIRE

Le 8 mai 1971 à Courtelary — Le Comité de l'ADIJ au travail — Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mai 1970 à Porrentruy — Rapport d'activité 1970 — Comptes 1970 — Réflexions sur l'aménagement régional — Le port de Bourogne — Chronique économique

Le 8 mai 1971 à Courtelary

Comme de coutume, le numéro d'avril des « Intérêts du Jura » contient le rapport annuel d'activité de l'ADIJ, qui sera soumis à la prochaine assemblée générale de notre association. C'est à Courtelary, le 8 mai prochain, que se dérouleront ces assises. Le chef-lieu de l'Erguel a été choisi en l'honneur du préfet du district, M. Willy Sunier, qui abandonnera à cette occasion ses fonctions de premier vice-président de l'ADIJ, après avoir œuvré durant de longues années au sein du Comité directeur. Ajoutons que ce sera la première fois que l'ADIJ tiendra une assemblée générale à Courtelary.

Le programme de la journée du 8 mai 1971 a été établi de la manière suivante :

- 10 h. 15 *Assemblée générale à la Halle de gymnastique.*
- 11 h. 30 *Conférence du professeur François Schaller, des Universités de Lausanne et Berne : « L'heure des choix ».*
- 12 h. 15 *Réception de la Municipalité de Courtelary.*
- 13 h. *Déjeuner à la Halle de gymnastique.*

Parmi les points importants figurant à l'ordre du jour de ces assises annuelles, signalons tout d'abord les élections. Notre président, M. René Steiner, a déclaré accepter un renouvellement de son mandat, tout en faisant des réserves quant à la durée de ce dernier. Il aura encore comme tâche principale de mettre sous toit la réorganisation de l'ADIJ, avec la revision des statuts et la création du secrétariat permanent, deux questions sur lesquelles une assemblée générale extraordinaire sera appelée à se prononcer, fort probablement cet automne.

Autre problème important, qui a retenu l'attention du Comité au cours de sa dernière séance, le 2 avril à Delémont, et qui sera plus longuement évoqué en assemblée générale : l'inflation, qui prend en Suisse des proportions inquiétantes. Le professeur Schaller en parlera dans sa conférence de Courtelary, en recommandant l'établissement d'un ordre des priorités dans les investissements. L'ADIJ, qui reconnaît le caractère de gravité de la situation économique, continuera d'y vouer toute son attention et examinera ce qu'elle peut faire de concret pour lutter contre la dangereuse spirale inflationniste.

L'assemblée du 8 mai aura enfin à passer en revue les différents secteurs extrêmement variés dans lesquels l'ADIJ déploie son activité. Le rapport annuel publié dans ce bulletin donne une idée des tâches qui